



Grille de sélection des projets



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

PERTINENCE TERRITORIALE

• 1 point si :

Le projet s'inscrit dans **au moins deux défis** de la stratégie LEADER :

- Renforcer le maillage de services
- Conforter le positionnement touristique du territoire
- Participer à l'embellissement, qualité urbaine et/ou la valorisation des cœurs de bourg et des villages des cœurs de bourg
- Accompagner le développement des filières économiques du territoire
- Mieux manger
- S'adapter au changement climatique
- Déployer des nouvelles solutions de mobilité
- Préserver les ressources naturelles

• + 1 point si le projet s'inscrit dans plus de deux défis

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

2 points si :

Le porteur de projet :

- s'est entouré d'une expertise technique pour la réalisation de son projet (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureau d'étude, consultation de projets similaires, de réseaux ...)
- ou
- a mené un travail d'information, de concertation ou d'implication des bénéficiaires finaux (population/clientèle/usager)

+ 1 point si le projet prend en compte les besoins de populations spécifiques ou de publics cibles (jeunes, seniors, personnes porteuses de handicap, entreprises, associations ...)

+ 1 point si le porteur de projet mobilise des partenaires pour la construction ou la mise en œuvre de son projet

RÉPONSE AUX CRITÈRES

PERTINENCE TERRITORIALE

.../②

GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

.../④



ATTRACTIVITE ET ECONOMIE DE PROXIMITE

REPONSE AUX BESOINS TERRITORIAUX

• 2 points si :

Le projet est expérimental. Le porteur de projet a mis en place une démarche d'évaluation et de capitalisation autour de son projet

ou

Le projet a un caractère transversal et multidimensionnel (économique, social, culturel, développement durable)

• 2 points si :

Le projet apporte une nouvelle forme de réponse à un projet identifié Il y a création d'un service, d'une offre, d'un produit ou d'un équipement qui n'existait pas sur le territoire

ou

L'opération traite d'une problématique peu investie sur le territoire ou prend en compte de nouveaux enjeux ou thématiques pour le territoire

ou

Le projet enrichit une offre/un produit qui existait déjà sur le territoire (développement et valeur ajoutée)

ou

Le projet cible de nouveaux marchés/clientèles

ou

Le porteur de projet s'est inspiré de bonnes pratiques (innovations techniques, méthodologiques ou organisationnelles) pour enrichir son projet

PERENNITE ET IMPACT SUR L'EMPLOI

1 point si :

Le projet a un impact bénéfique sur l'emploi local

ou

S'il a un impact favorable sur l'économie locale (achats locaux - échelle territoire du GAL)

2 points si :

Le porteur de projet présente des éléments tangibles sur le fonctionnement du projet (budget dédié, recrutement, personnel dédié, mutualisation, formation, montée en compétence des intervenants ...)

+ 1 point si le projet génère de l'emploi durable (CDI)

RÉPONSE AUX CRITÈRES

REPONSE AUX BESOINS TERRITORIAUX

.../④

PERENNITE ET IMPACT SUR L'EMPLOI

.../④



TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

CONTRIBUTION AUX ENJEUX DE TRANSITION

4 Points si :

Le projet recycle un bâti ancien ou se situe sur une zone déjà artificialisée

ou

Le projet fait appel à des technologies de construction durable (labellisation, utilisation d'éco matériaux ...)

ou

Le projet permet une réduction des consommations énergétiques et affiche une sobriété d'usage

ou

Le projet concerne l'intégration paysagère d'un bâtiment, la végétalisation d'un espace/ équipement public, la désimperméabilisation des sols, une action de préservation ou de valorisation d'un espace naturel/ de la biodiversité locale ou de ressources patrimoniales

ou

Le projet participe à une consommation plus sobre, responsable et durable des ressources naturelles : il favorise la préservation des ressources naturelles ou leur réutilisation et en limitant la production des déchets ou il contribue au tri des déchets des activités économiques ou il contribue aux développement de filières émergentes pour donner une seconde vie aux objets ou le projet porte sur l'élaboration d'actions locales de prévention et sensibilisation à l'économie circulaire

ou

Le projet met en place des actions directement ciblées sur les sujets de transition (alimentation, économie d'énergie, gestion de la ressource, mobilité, économie circulaire, paysage, réduction des déchets, etc ...)

ou

Le projet met en place des actions de sensibilisation sur les sujets de transition (alimentation, économie d'énergie, gestion de la ressource, mobilité, économie circulaire, paysage, réduction des déchets, etc ...)

ou

Le projet favorise la réduction des déplacements de par son emplacement ou son sujet

ou

Le projet participe à une mobilité plus durable (développement des mobilités actives et de nouvelles solutions de mobilité sur le territoire)

+ 1 point si 2 critères sont remplis

+ 1 point si 3 critères sont remplis

RÉPONSE AUX CRITÈRES

CONTRIBUTION AUX ENJEUX DE TRANSITION

.../⑥

RECAPITULATIF DES NOTES

■ PERTINENCE TERRITORIALE .../②	■ GOUVERNANCE ET PARTENARIAT .../④
■ REPONSE AUX BESOINS TERRITORIAUX .../④	■ PERENNITE ET IMPACT SUR L'EMPLOI .../④
■ CONTRIBUTION AUX ENJEUX DE TRANSITION .../⑥	

TOTAL .../20



Si mon projet obtient une note supérieure à 10

Mon projet est pré-sélectionné par la commission LEADER et je peux poursuivre ma démarche par le montage de mon dossier sur la plateforme EUROPAC en lien avec mon référent LEADER local.

Après une instruction régionale, il sera présenté en comité de programmation pour un avis définitif

Le comité de programmation : composé pour moitié d'élus du territoire et pour moitié de membres privés, il a pour mission de décider de l'octroi de subvention LEADER aux projets du territoire

La commission LEADER : composée de quelques membres issus du comité de programmation, elle a pour objectif de préparer les décisions du comité de programmation en proposant une pré-notation des projets. Le porteur peut être amené à présenter son projet en séance.



Si mon projet obtient une note inférieure à 10

Mon projet n'est pas sélectionné par la commission LEADER et je peux décider de :

- retravailler certains aspects du projet pour tenter d'être pré sélectionné
- ou tenter de passer en comité de programmation en l'état.